

03 déc 2015 -11:10

Affaire Volkswagen (Dieselgate), quel impact sur la Santé ?

Dans le cadre de l'affaire Volkswagen (fraude à la détection de polluants), les experts du Conseil Supérieur de la Santé (CSS) ont été récemment entendus par la Chambre des Représentants de Belgique. Il s'agit en fait de déterminer dans quelle mesure les quantités supplémentaires d'oxydes d'azote (NOx) larguées dans l'atmosphère lors de cette fraude ont pu avoir des effets directs et/ou indirects sur la santé de la population belge.

Rappel des faits

L'affaire Volkswagen (aussi appelée « dieselgate ») est liée à l'utilisation intentionnelle, entre 2009 et 2015, d'un logiciel fraudeur désactivant le dispositif de dépollution de NOx en condition normale de circulation, sauf pendant les tests de contrôle, afin de donner l'impression de respecter les normes d'émissions polluantes. On estime, à l'heure actuelle, que plusieurs millions de véhicules ont été équipés de ce logiciel de par le monde.

NOx et NO2 : effets directs et indirects sur la santé

Les NOx sont d'importants précurseurs de l'ozone. Ils participent à la nitrification et à l'acidification des écosystèmes (via la formation secondaire de nitrates) et ont des effets complexes sur la chimie atmosphérique, l'équilibre des radiations solaires et donc les changements climatiques. Tous ces effets directs sur l'environnement peuvent avoir des retombées indirectes sur la santé humaine, difficilement mesurables. De plus, à des concentrations ambiantes, le NO2 est un irritant des muqueuses respiratoires et peut affecter directement la santé. Le problème en Belgique est que les concentrations de NO2 sont généralement élevées dans les villes et à proximité des sites industriels. Par exemple, à Anvers et le long des routes à forte densité de circulation, on mesure des concentrations qui dépassent la norme et ont des effets sur la santé. Il est évident que la fraude aux moteurs diesel contribue à une hausse des émissions de polluants et de NO2 en particulier. Le logiciel frauduleux a également des conséquences sur la santé, notamment en raison de cette exposition élevée existante.

Effets environnementaux du trafic sur la santé

De 2009 à 2011, le CSS avait rédigé de sa propre initiative un avis concernant les effets de la mobilité sur l'homme et l'environnement. Ce travail met l'accent sur les conséquences locales, régionales et nationales du trafic motorisé consécutivement à la pollution de l'air, les nuisances sonores et les accidents. Les effets psychologiques et les conséquences d'une absence de mobilité ou d'une mauvaise mobilité des personnes y sont également abordés. L'avis se termine par un plaidoyer pour une approche intégrée de la problématique de la mobilité. On évite ainsi de privilégier une approche partielle au détriment de l'ensemble de la problématique. De plus, une telle prise en charge cadre avec les efforts des autorités pour aboutir à une société durable. Enfin, un des chapitres de ce travail faisait déjà, à l'époque, le point

scientifique sur la toxicité générale de ces NOx pour l'environnement et la santé.

L'avis, dans son intégralité, (n° 8603) se trouve sur le site internet du Conseil Supérieur de la Santé :
<http://tinyurl.com/CSS-8603-traffic>

L'Executive Summary se trouve également sur le site internet du Conseil Supérieur de la Santé :
<http://tinyurl.com/CSS-8603-mobilite>

Pour davantage d'informations, vous pouvez contacter :

NL / FR : Luc Hens, tel : 015615175, GSM : 0496/34.64.68, e-mail : luchens51@gmail.com

Conseil Supérieur de la Santé
Place Victor Horta 40/10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.css-hgr.be>

Fabrice Péters
Coordinateur général
+32 486 31 47 59
+32 2 524 91 74
fabrice.peters@health.fgov.be